



# Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901  
195 ZA LE REMOULON 38780 PONT EVEQUE

Affiliée à la

**Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**

Association agréée Sécurité Civile – fondé en 1899 par Raymond Pitet – reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

## PREMIERS SECOURS CITOYEN

### Cahier des charges

#### Objectif de la formation :

Exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence et empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Développer un comportement citoyen responsable face aux situations d'urgence.

#### Objectif pédagogique :

L'unité d'enseignement Premiers Secours Citoyens a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en danger en réalisant les gestes élémentaires de secours. Cette définition des techniques de premiers secours est basée sur une approche scientifique et la prise en compte des recommandations des sociétés savantes françaises, européennes et mondiales.

L'objectif pédagogique sert à construire et conduire l'action de formation, et à évaluer les capacités acquises.

#### Moyens pédagogiques et encadrement :

La formation est réalisée en présentiel, privilégiant la pratique et les mises en situation. Elle est réalisée pour un groupe de 10 personnes pour un formateur afin de favoriser l'apprentissage.

Cette unité d'enseignement « PSC », ne peut être dispensée que par des formateurs titulaires de l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée aux emplois/Formateur Premiers Secours (PAE FPS) ou du certificat de compétences de formateur de Prévention et Secours Civiques (PAE FPSC). Il doit être membre licencié de la FFSS et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 portant sur l'organisation de la formation continue des premiers secours. La durée minimale de la formation est de 7 H.

Association loi 1901/Affiliée à la  
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -  
Courriel : [sspaysviennois@orange.fr](mailto:sspaysviennois@orange.fr)

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927  
Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z - Agrément n° 38-2023-06 A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2023-06-21-00002 du 21/06/2023 – Agrément Sport 38 14 005 – N° d'activité 82 38 05434 38

Au sens légal, les actions de formation se déroulent conformément à un programme. Celui-ci est établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats.

Il existe trois types d'activités pédagogiques :

- activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- Activité de démonstration : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir.
- Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Les moyens pédagogiques correspondent à tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, défibrillateur de formation....

#### Public Cible :

L'unité d'enseignement Premiers Secours Citoyen est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans. Aucun prérequis n'est nécessaire.

#### Moyens de suivis :

- Feuille d'émargement signée par les stagiaires.
- Evaluation formative : elle a pour objet d'informer l'apprenant du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

#### Modalités d'évaluation :

L'évaluation de certification a pour objet, à la suite d'un contrôle continu, de faire le point sur les acquis afin de sanctionner le niveau de qualification, en vue de certifier une compétence et de délivrer à l'intéressé un certificat de compétences. Pour cela, le stagiaire devra avoir validé toutes les compétences requises.

#### Contenu de la formation :

A l'issue de la formation l'apprenant doit être capable de :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
  - o Victime d'une obstruction des voies aériennes ;
  - o Victime d'un saignement abondant ;

Association loi 1901/Affiliée à la  
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -  
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927  
Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2023-06 A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2023-06-21-00002 du 21/06/2023– Agrément Sport 38 14 005 – N° d'activité 82 38 05434 38

- Inconsciente qui respire ;
- En arrêt cardiaque ;
- Victime d'un malaise ;
- Victime d'un traumatisme.

Lieu de la formation :

Possibilité de réaliser la formation dans les locaux de l'entreprise ou de l'association

La salle de formation doit être adaptée, et équipée du matériel nécessaire (salle environ 30 à 40 m2, tables et chaises, écran de projection mural) ; le matériel vidéo est amené par le formateur

Budget :

Le budget dépendra du nombre de participants, du lieu de la formation et des frais de déplacement éventuels : Le coût est de 70.00 € par personne, un tarif groupe est mis en place à partir de 10 participants.

Un devis détaillé sera établi à la demande.

Informations complémentaires :

La formation est conforme aux Recommandations du ministère de l'Intérieur

Le certificat de compétences de Premiers Secours Citoyen est reconnu au niveau national.

Association loi 1901/Affiliée à la  
**Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -**  
Courriel : [sspaysviennois@orange.fr](mailto:sspaysviennois@orange.fr)

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927  
Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2023-06 A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2023-06-21-00002 du 21/06/2023– Agrément Sport 38 14 005 – N° d'activité 82 38 05434 38



# Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901  
195 ZA Le Remoulon - 38780 PONT-EVÊQUE

Affiliée à la

## Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme de Sécurité Civile - fondé en 1899 par Raymond PITET - reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927



# DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom et date de la formation :

Nom - Prénom (ou établissement) :

**Ce dossier fait office de convocation.**

**Aucune convocation papier ne sera envoyée pour vous rappeler des dates.**

**Merci de votre compréhension.**

Vous êtes une association, une entreprise, nous pouvons organiser une formation initiale ou continue sur le lieu de votre choix. Renseignements auprès de notre secrétariat.

Besoin d'un devis, d'une facture, merci de nous le préciser par mail ou par téléphone.

Association loi 1901/Affiliée à la  
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -  
Courriel : [info@sspv.fr](mailto:info@sspv.fr)

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z - Agrément n° 38-2023-6 A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2023-06-21-00002 du 21 Juin 2023 –  
Agrément Sport 38 14 005 – N° d'activité 82 38 05434 38



# Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901  
195 ZA Le Remoulon - 38780 PONT-EVÈQUE

Affiliée à la

## Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme de Sécurité Civile - fondé en 1899 par Raymond PITET - reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927



### FICHE DE RENSEIGNEMENT

*Formulaire à nous retourner par voie postale avec votre règlement (chèques distincts : 20€ pour la licence, 50€ pour la formation) et copie des pièces demandées.*

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM(S) : \_\_\_\_\_

NOM DE JEUNE FILLE : \_\_\_\_\_ CIVILITÉ :  Monsieur  Madame

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ VILLE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE (n°) : \_\_\_\_\_ PAYS DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

NATIONALITÉ : \_\_\_\_\_

ADRESSE COMPLÈTE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE PORTABLE : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE FIXE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° CARTE PASS RÉGION : \_\_\_\_\_ CODE SECRET : \_\_\_\_\_

#### PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE OU D'ACCIDENT

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

TEL PORTABLE : \_\_\_\_\_ TEL PORTABLE : \_\_\_\_\_

TEL FIXE : \_\_\_\_\_ TEL FIXE : \_\_\_\_\_

#### AUTORISATION PARENTALE POUR MINEURS

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Père - Mère - Tuteur - Responsable légal (*ayer*

*les mentions inutiles*), autorise \_\_\_\_\_ à participer à la formation

\_\_\_\_\_ du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ organisée par l'association

Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je suis informé(e) que les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de désistement sauf fourniture d'un certificat médical.

**Signature du candidat et mention « lu et approuvé »**

**Signature du représentant légal si mineur**



# Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901  
195 ZA Le Remoulon - 38780 PONT-EVÈQUE

Affiliée à la

## Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme de Sécurité Civile - fondé en 1899 par Raymond PITET - reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927



### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

#### RÈGLEMENTATIONS

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ **atteste avoir lu et compris** les réglementations qui m'ont été communiquées par email en amont de la formation ou mises à ma disposition sur le site internet [ssp.v.fr](http://ssp.v.fr) rubrique documentation > information, **et m'engage à les respecter.**

Les réglementations sont les suivantes (*cochez les cases*) :

- Charte des bénévoles
- Règlement intérieur pour la formation (*sauf sauvetage sportif*)
- Règlement intérieur filière aquatique (*si concerné par la filière aquatique*)
- Conditions générales de vente

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ pour faire valoir ce que de droit.

**Nom, Prénom, Signature**

#### GESTION DES DONNÉES UTILISATEURS

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ :

- Refuse que ce nom apparaisse sur le site public FFSS (*en ne cochant pas cette case vos informations ne figureront automatiquement sur le site FFSS*)
- Accepte de recevoir la newsletter FFSS
- Accepte de recevoir les offres commerciales
- Accepte de recevoir les offres d'emplois

**Nom, Prénom, Date et Signature**